

Les documents graphiques du PLU de Paris délimitent, au sein de la Zone Urbaine Générale, une **zone de déficit en logement social**, dans laquelle la création de logement locatif social est favorisée.

La note de renseignements d'urbanisme indique si une parcelle se trouve dans cette zone.

Pour en savoir plus :

- Consulter l'article UG 2.2.3 du règlement de la zone UG, dans le tome 1 du règlement du [PLU de Paris](#).

Suivre les liens : « Consulter la version applicable » puis « Règlement »

- Consulter le plan « Mixité sociale et protection du commerce et de l'artisanat » du [PLU de Paris](#) qui localise la zone de déficit en logement social.

Suivre les liens : « Consulter la version applicable », « Règlement », « Atlas général - Planches thématiques » puis « Mixité sociale et protection du commerce et de l'artisanat ».

Ce plan peut également être consulté via l'application de cartographie dynamique « [PARIS PLU](#) ».